



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B288

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace/ SCOT - Octroi d'une subvention à Provence Promotion pour la réalisation d'une étude de ciblage des marchés et d'un plan de prospection autour du projet Henri Fabre

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(s) :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

03_1_04

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Prospective et aménagement de l'espace / SCOT

Objet : Octroi d'une subvention à Provence Promotion pour la réalisation d'une étude de ciblage des marchés et d'un plan de prospection autour du projet Henri Fabre

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du projet Henri Fabre, Provence Promotion, agence de développement économique des Bouches-du-Rhône, a lancé une étude de ciblage des marchés et la réalisation d'un plan de prospection dont le montant s'élève à 50 000 € TTC. Elle sollicite les différents partenaires pour le financement de cette étude dont la CPA à hauteur de 10 000 €.

Exposé des motifs :

1- Henri Fabre, une ambition pour le territoire

Créé fin 2011 suite à la Conférence Régionale de l'Industrie Provence Alpes Côtes d'Azur, le projet Henri Fabre a pour objectif de déployer et de mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. La dynamique mise en place repose sur une démarche collective réunissant sur un cœur de zone, les entreprises, le monde de la formation, de la recherche et de l'innovation. Le cœur de zone regroupe les Florides à Marignane, Empallières à Saint Victoret et Couperigne / Estroublans à Vitrolles.

Plusieurs filières industrielles sont concernées et principalement :

- l'aéronautique forte de 27 000 emplois en région et de ses grands projets autour des hélicoptères, dirigeables et systèmes de drones
- l'énergie forte de 50 000 emplois en région et des projets : ITER, réacteur Jules HOROWITZ, hydraulique...

Ces filières en croissance et génératrices d'effets d'entraînement pour de nombreux autres secteurs (naval, biomédical, ...) seront les pionnières puis les ambassadrices du nouveau modèle incarné par le projet Henri Fabre.

L'ambition du projet peut se résumer de la manière suivante : dégager du foncier économique pour l'accueil d'environ 7000 emplois à l'horizon 2020 avec la création d'un pôle stratégique d'innovation centré sur 4 thématiques principales : aéronautique, énergie, biomédical et naval. Ce projet repose également sur un partenariat inédit entre acteurs industriels et publics permettant de créer un territoire efficient avec une industrie performante.

Le projet Henri Fabre a donc pour objectif d'animer, d'organiser et de promouvoir le territoire au service de l'attractivité et de la performance industrielle. Pour cela, 4 axes stratégiques ont été retenus :

1. la production : rendre plus performantes toutes les composantes du tissu industriel
2. la recherche et l'innovation : doter le tissu industriel d'excellences technologiques, génératrices de marges
3. la formation : former aux besoins en compétences d'aujourd'hui et de demain
4. l'offre territoriale : fournir aux acteurs industriels un territoire organisé pour leur développement.

Ce dernier point est un des tous premiers chantiers lancés dans le cadre du projet Henri Fabre avec la mise en place d'une offre territoriale de haute qualité en matière de transports, de foncier économique, et de logements, s'appuyant sur une vision globale de l'espace métropolitain.

Les travaux conduits par l'ensemble des acteurs territoriaux concernés poursuivent l'objectif constant de permettre aux acteurs industriels et aux salariés de s'épanouir en

disposant de tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de leur activité ainsi qu'à leur vie quotidienne.

2- Les conditions de la réussite : cibler les marchés et organiser la prospection

La dimension multisectorielle du projet autour de la mise en place de « l'usine du futur » a pour conséquence une multiplicité de segments à prospecter. L'analyse des entreprises clés a ainsi fait l'objet d'une action inscrite au programme du projet Henri Fabre lors du comité de pilotage d'octobre 2013.

Provence Promotion a donc inclus dans son plan d'actions pour 2014 la réalisation d'une étude de ciblage des marchés et la réalisation d'un plan de prospection autour du projet Henri Fabre.

L'objectif fixé au prestataire est la constitution d'une base de prospection de 200 sociétés nationales et internationales pouvant s'implanter sur notre territoire dans le cadre du projet Henri Fabre. Préalablement à la constitution de cette base de cibles de prospection, le prestataire validera l'intérêt des différentes offres du projet (formations, plateformes technologiques, offre foncière...) auprès de 30 sociétés françaises et étrangères, afin de construire de la manière la plus fine possible l'argumentaire d'attractivité et de dégager une planification des contacts à établir.

La proposition du cabinet Sémaphores a été retenue pour un montant de 50 000 € TTC tous frais compris. Compte tenu des retombées attendues de cette étude pour les partenaires du projet Henri Fabre, Provence Promotion sollicite la participation financière de la CPA à hauteur de 10 000 €.

Les autres partenaires sont également sollicités selon le plan de financement suivant :

- Provence Promotion	20 000 €
- Subvention Région	10 000 €
- subvention MPM	10 000 €
- subvention CPA	10 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5216-5

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 1^{er} juillet 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000 € à Provence Promotion pour la réalisation d'une étude de ciblage des marchés et d'un plan de prospection autour du projet Henri Fabre;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- **DIRE** que les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire de fonctionnement 90-6574 ;

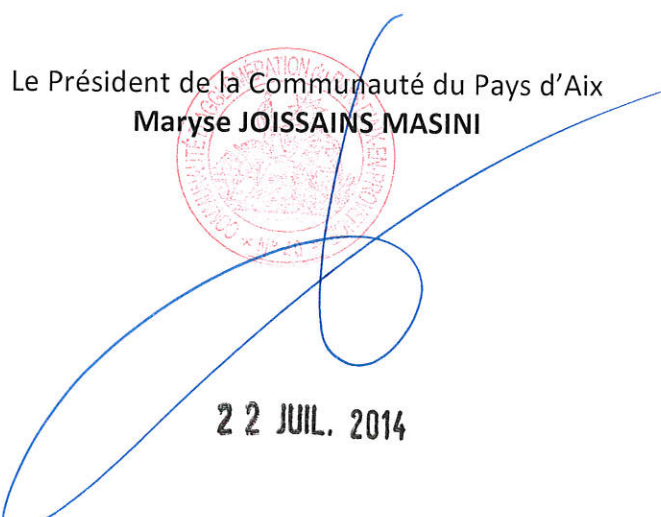
OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace/ SCOT - Octroi d'une subvention à Provence Promotion pour la réalisation d'une étude de ciblage des marchés et d'un plan de prospection autour du projet Henri Fabre

Ne prend pas part au vote : GACHON Loïc

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



22 JUL. 2014